



Éditorial

L'inflation, un terme qui revient à la mode. En effet depuis les années 70 la volonté de maîtriser l'inflation était à l'ordre du jour de tout politique qui s'adressait à ses électeurs potentiels pour leur assurer une stabilité face aux besoins quotidiens.

Aujourd'hui la COVID 19 et la guerre en Ukraine ont déstabilisé les marchés et provoqué des pénuries réelles et spéculatives entraînant une hausse des prix.

Cette situation a deux effets, l'un est bénéfique car cela permet de diminuer la dette du pays plus rapidement, l'autre se traduit par un coût plus élevé pour assurer les besoins quotidiens des ménages voir même des difficultés à se loger, se déplacer et se nourrir décemment pour les populations déjà fragiles financièrement.

Le monde agricole subit de plein fouet cette inflation sur les matières premières rendant les résultats d'exploitation plus incertains encore.

Par voie de conséquence, ceux sont les salariés qui se retrouvent privés de rémunération par de faibles augmentations de salaire ou même pire par un retard de paiement et la non prise en compte de l'effort fourni.

Les difficultés du monde agricole s'amplifient un peu plus chaque mois qui passe.

La disparition des exploitations mais aussi des salariés a pour effet une baisse des productions qui se fait déjà sentir à la consommation par le prix des produits agricoles affichés en rayon mais aussi par des rayons vides ou très mal achalandés.

Dans une économie fleurissante le secteur primaire et aussi le secondaire sont deux facteurs indispensables mais notre pays depuis les années 80 a favorisé à outrance le secteur tertiaire en développant une économie de services.

Demain, si nous souhaitons revoir une économie plus fertile, il va bien falloir prendre en compte ces données et rémunérer honnêtement cette population indispensable à la bonne santé de notre pays et à sa stabilité sociale.

Jean-Luc HILARY

Président de l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **SPACE à Rennes du mardi 13 au jeudi 15 septembre** - Salon International des productions animales. www.space.fr



- **Salon de la conchyliculture et des cultures marines à Vannes du mardi 4 et mercredi 5 octobre** au Parc Expo Chorus - www.salon-ostreiculture.com



- **Mardi 25 octobre à 20h à Locminé**
Formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan **sur les normes européennes en élevage porcin** et les incidences sur le travail avec l'intervention de François-Régis Huet de la FNP (Fédération Nationale Porcine).

Pour recevoir le programme complet des réunions, contacter l'Association des salariés agricoles au 02.97.46.22.19. Suivez l'actualité sur la page [facebook](https://www.facebook.com/AssociationSalariésAgriculteursMorbihan) de l'Association

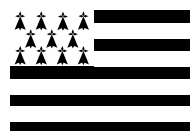
- **Salon « Ohhh La Vache ! » le samedi 15 et dimanche 16 octobre à Pontivy.**
Venez rencontrer les administrateurs de l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur leur stand (Hall grand public). Participez à une tombola et venez déguster un délicieux cidre à l'apéritif du midi. www.salon-ohhhlavache.fr et page Facebook [Ohhh-lavache](https://www.facebook.com/Ohhh-lavache) !



- **Mardi 22 novembre à 20h à Locminé**
Formation : réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan, sur l'application sur le terrain de la **convention collective nationale agricole**.
- **Samedi 10 décembre**, distribution des **colis de Noël du COSSA** (Comité d'œuvres Sociales des Salariés Agricoles) à Plouay, Questembert, Moréac, Ploërmel, suivi d'un dîner dansant à Moréac. Vendredi 9 décembre à 20h, spectacle au Haras d'Hennebont – Pour toute information, contacter l'ANEFA Morbihan au 02.97.46.22.14.

Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
 - Festival Insolent – 29 octobre – 42 €
 - Casse Noisette – 17 novembre – 37 €
 - Mickaël Gregorio – 25 novembre – 39 €
 - Véronic Dicaire – 3 décembre – 49 €
 - Messmer – 1er juin 2023 – De 44.5 € à 64 €
- **Lorient - Hydrophone**
 - Zombie Zombie – 7 octobre – 14 €
 - Ko Ko Mo – 21 octobre – 15 €
 - The Notwist – 5 novembre – 12 €
- **Quéven - Les arcs**
 - Deluxe – 7 octobre – 25 €
 - Zola + Skia – 2 novembre - 27 €
 - Arnaud Tsamere – 18 novembre – 35 €
- **Ploemeur - Océanis**
 - Mcfly et Carlito – 30 septembre – 32 €
 - Michel Jonasz – 9 décembre – 42 €
 - Daniel Guichard – 18 mars 2023 – 43 €
- **Vannes - Palais des Arts**
 - Rhoda Scott – 4 février 2023
 - Dominique A – 9 février 2023
 - Daniel Guichard – 12 février 2023 – 43 €
- **Grand-Champ - Espace 2000**
 - Florent Peyre – 19 novembre – 39 €
 - Anne Sila – 10 décembre – 29.10 €
 - Virginie Hocq – 15 décembre – 27 €
- **Auray - Théâtre à l'Ouest**
 - Tristan Lucas – 1er octobre - 20 €
 - Manu Payet – 17 novembre - 30 €
 - Florian Lux – 3 décembre – 20 €
- **Rennes - Le Liberté**
 - Clara Luciani – 19 octobre - 36 €
 - Amir – 2 novembre – 35 €
 - Grand corps malade – 13 novembre – 30 €
 - Yannick Noah – 23 novembre – 30 €
 - Julien Clerc – 2 décembre – 47 €
- **Brest - Arena**
 - Vitaa & Slimane – 23 septembre – 42 €
 - Les Chevaliers du Fiel – 24 septembre – 48 €
 - Elodie Poux – 13 octobre – 34 €
 - Era – 19 novembre – 45.50 €
 - Jérémy Ferrari – 26 novembre – 37 €



Exploitations production agricole et CUMA

Salaires minima (National), applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale Production agricole et CUMA - Avenant du 15/06/2022 qui entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension au JO.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,07 € (SMIC)*	1678,95 € (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,07 € (SMIC)*	1678,95 € (SMIC)*
Palier 3	17 points - 24 points	11,11 €	1683,50 €
Palier 4	25 points - 35 points	11,35 €	1721,42 €
Palier 5	36 points - 51 points	11,88 €	1801,80 €
Palier 6	52 points - 73 points	12,47 €	1891,28 €
Palier 7	74 points - 104 points	13,21 €	2003,52 €
Palier 8	105 points - 143 points	14,16 €	2147,76 €
Palier 9	144 points - 196 points	15,34 €	2326,57 €
Palier 10	197 points - 270 points	17,02 €	2581,37 €
Palier 11	271 points - 399 points	19,36 €	2936,27 €
Palier 12	400 Points	22,75 €	3450,42 €

Les CSP** dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

* Le SMIC au 01/08/2022 est passé à 11,07€/heure Brut, soit 1678,95€ mensuel Brut.

**Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} avril 2022.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.07*	1678.95
- Emploi exécutant	2	11.07*	1678.95
- Emploi spécialisé	1	11.07*	1678.95
- Emploi spécialisé	2	11.07*	1678.95
- Emploi qualifié	1	11.09	1681.98
- Emploi qualifié	2	11.36	1722.93
- Emploi hautement qualifié	1	11.77	1785.12
- Emploi hautement qualifié	2	12.28	1862.47
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	12.93	1961.05
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	13.69	2076.32
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	14.44	2190.07
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	15.16	2299.27
- Cadre I		16.89	2561.65
- Cadre II		20.02	3036.37

* Le SMIC au 01/08/2022 est passé à 11,07€/heure Brut, soit 1678,95€ mensuel Brut.

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles et forêt

Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} avril 2022.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi administratif exécutant	1	11.07*	1678.95
- Emploi administratif exécutant	2	11.07*	1678.95
- Emploi qualifié	1	11.09	1681.98
- Emploi qualifié	2	11.36	1722.93
- Emploi hautement qualifié	1	11.77	1785.12
- Emploi hautement qualifié	2	12.28	1862.47
- Technicien Administratif et Comptable	1	12.93	1961.05
- Technicien Administratif et Comptable	2	13.69	2076.32
- Cadre I		16.89	2561.65
- Cadre II		20.02	3036.37

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima (National) depuis le 1^{er} février 2022, applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale de la conchyliculture.

Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
1	11.07*	1678.95
2	11.07*	1678.95
3	11.26	1707.80
4	11.56	1753.31
5	12.77	1936.83
6	16.79	2546.54

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2022 (National)

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
O1	11.07*	1678.95
O2	11.07*	1678.95
O3	11.07*	1678.95
O4	11.07*	1678.95
O5	11.56	1753.31
O6	12.09	1833.69
E1	10.69	1621.35
E2	10.93	1657.75
E3	11.39	1727.52
E4	12.09	1833.69

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2013 € - TAM2 : 2112 € - TAM3 : 2263 € - TAM4 : 2481 €). Si forfait jours + 15%.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 33656 € - C1 : 38427 € - C2 : 38427 € - C3 : 40193 € - C4 : 41402 € - C5 : 44213 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(National - Salaires minima depuis le 1^{er} avril 2022)

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Echelon	Salaire horaire €
- Emploi exécutant Echelon 1	11.07*
- Emploi exécutant Echelon 2	11.07*
- Emploi spécialisé Echelon 1	11.07*
- Emploi spécialisé Echelon 2	11.07*
- Emploi qualifié Echelon 1	11.09
- Emploi qualifié Echelon 2	11.36
- Emploi hautement qualifié Echelon 1	11.77
- Emploi hautement qualifié Echelon 2	12.28
- TAM 1 Echelon 1	12.93
- TAM 1 Echelon 2	13.69
- TAM 2 Echelon 1	14.44
- TAM 2 Echelon 2	15.16
- Cadre I	16.89
- Cadre II	20.02

Les aides extra-légales MSA

La MSA des Portes de Bretagne a un budget spécifique et ceux sont les élus MSA qui le votent. Il faut être allocataire MSA pour prétendre à ces aides spécifiques. Le plan d'action sociale qui fixe ces aides est divisé en trois : aides famille, aides actifs, aides sénior. La commission qui attribue ces aides se réunit chaque mois. Voici quelques-unes de ces aides. Si vous pensez pouvoir y prétendre, n'hésitez pas contacter un travailleur social de la MSA des Portes de Bretagne ou téléphoner au 02.99.01.80.80 qui vous orientera vers un interlocuteur.

Aide de 300 € au passage du permis de conduire (Moto ou auto)

Pour un jeune de moins de 25 ans (Allocataire MSA, peut être à la charge des parents qui sont bénéficiaires MSA). Cette aide est soumise à conditions de ressources et la demande (un formulaire avec facture acquittée auto-école et attestation d'obtention du code de la route) doit être déposée dans un délai de 12 mois maximum suivant l'obtention du code.



Aide de maxi 800 € non renouvelable à l'entrée dans la vie active

Pour un jeune de 16 à moins de 25 ans (Assuré à la MSA des Portes de Bretagne) qui a un premier emploi d'une durée minimale de 3 mois temps plein ou temps partiel OU qui s'installe comme non salarié agricole à titre principal. Cette aide est soumise à conditions de ressources et la demande doit être déposée auprès de la Commission Action Sociale de la MSA dans un délai de 6 mois maximum suivant l'embauche ou l'installation.

Aide de maxi 2500 € à la mobilité pour l'emploi (aide au permis de conduire, aux abonnements de transport, à l'achat d'un véhicule avec carte grise comprise et à la réparation d'un véhicule)

Pour tout salarié agricole ou agriculteur en activité à titre principal, sous conditions de ressources (notamment un Revenu global brut inférieur à 17275 € pour une personne seule et 34545 € pour une personne vivant en couple). La demande est soumise à conditions de ressources et la demande doit être déposée auprès de la Commission Action Sociale de la MSA (avec factures). Le montant de l'aide est fixé par cette commission.

Aide entre 400 et 600 €, à la poursuite d'études après le baccalauréat

Pour un jeune de 16 à moins de 25 ans, ne bénéficiant pas de l'allocation rentrée scolaire et suivant des études supérieures, professionnelles ou en alternance (Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), assuré MSA ou dont les parents sont allocataires MSA (Etre à la charge de ses parents). Cette aide est soumise à conditions de ressources (du jeune s'il est le demandeur, de ses parents si ceux sont qui font la demande).

Aide de 1600 € maximum pour des soins dentaires

Pour les familles bénéficiaires des minima sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé, Prime d'activité). Tout assuré MSA (et sa famille) peut sous conditions de ressources faire la demande qui sera étudiée, après avis du dentiste conseil, en Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) de la MSA.

Aide de 300 € mensuel maximum pour les salariés en arrêt de travail

Pour un assuré MSA en arrêt de travail de plus de 15 jours, sous conditions de ressources, pour l'aider à limiter sa perte de revenus. A demander auprès de la CASS de la MSA et accordée selon dossier dans la limite de 6 mois par an.

Aide de 3000 € maximum au maintien dans l'emploi

Tout salarié agricole ou agriculteur à titre principal rencontrant des difficultés de santé ou étant en situation de handicap et qui aurait besoin d'un appui financier pour rester dans son emploi peut s'adresser à un travailleur social de la MSA qui étudiera la demande (Conditions de ressources, justificatifs de dépenses...) et présentera éventuellement cette demande auprès de la CASS de la MSA.

Comment contacter la MSA pour toute question ?

- Par le guichet unique (santé, travail, retraite..) au 02.99.01.80.80. C'est un standard « amélioré » (RDV à prendre via ce numéro ou information de premier niveau avec orientation vers un autre numéro - Attention, il n'y a plus d'accueil sur les antennes MSA sans RDV sauf à la MSA de Vannes du lundi au vendredi - MSA de Vannes au 02.97.46.52.73)

- Sur internet <https://portesdebretagne.msa.fr> aller sur votre espace privé (Il faut créer son espace privé avec son adresse mail).

- Par courrier MSA Portes de Bretagne - 35027 Rennes Cedex 9

À noter qu'un salarié en activité (pas en Arrêt de travail, dans ce cas aller vers la MSA) et qui a des difficultés financières doit contacter les travailleurs sociaux du département ou du CCAS de son territoire.

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19

ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession.....

Adresse

Tél..... Email :

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €

Carte CEZAM remise avec l'adhésion

Enquête : exprimez-vous

Quels sont les besoins des salariés agricoles au travail ?

Vous êtes salarié(e) ou futur(e) salarié(e) de la production agricole en France, votre avis nous intéresse.

Merci de répondre à ce questionnaire, en flashant le QR CODE ci-dessous, cela ne vous prendra que quelques minutes. Nous sommes environ 300 000 salariés agricoles permanents en France et nous vous donnons la parole.



Enquête réalisée par l'Association des salariés agricoles de France*

Suite au congrès de Blanquefort (33), l'Association des salariés agricoles de France a décidé de mener une enquête sur les besoins des salariés agricoles au travail. Cela ne vous prendra que quelques minutes d'y répondre. De plus, elle est complètement anonyme (Aucunes représailles possibles). Tous les jours, vous discutez entre vous, de vos conditions de travail. Aujourd'hui, on vous donne la possibilité de vous exprimer. Alors, allez-y, n'hésitez pas, cliquez sur le lien [Répondre à l'enquête](#) ou flashez le QR code ci-dessus. Les résultats de l'enquête seront diffusés dans un prochain bulletin.

Eric Passetemps,

Président de l'Association des salariés agricoles de France

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...)
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir un couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole



Rejoignez-nous sur

<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>

02 97 46 22 19



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)

Aviculture - Aquaculture

- Caro** – OAV142468-56 – SARL (Poules repro) recherche responsable d'élevage (Primes) – CDI tps plein
Naizin – OFR034299-56 – SCEA (3900 m2 poulets chair, cultures) recherche agent d'élevage – CDD 2 mois
Plouay – OFR033968-56 – GAEC (Elevage avicole bio, vente directe, transfo) recherche agent d'élevage – horaires aménagés – 1 WE astreinte/mois – CDD 12 mois
Bignan – OFR034451-56 – Elevage poules pondeuses recherche agent d'élevage – CDI tps plein
Languidic – OAV142551-56 – Société recherche ramasseurs de volailles (60 à 90h/mois) – 14.56 €/h - CDI
Loyat – OFR030982-56 – EARL (Poules pondeuses) recherche agent de conditionnement – CDD 2 mois
Inguiniel – OFR032242-56 – Société (Elevage de truites) recherche agent piscicole – CDD 6 mois

Lait

- Arzal** – OFR039776-56 – Exploitation laitière (3 associés, 3 salariés, 250 VL, robots de traite) recherche technicien(ne) d'élevage laitier – CDI tps plein
Mauron – OFR033053-56 – GAEC (VL, 2 robots de traite, 220 Ha) recherche technicien(ne) d'élevage laitier – CDI
Ploerdut – OFR034154-56 – EARL (150 VL, 220 Ha, porcs) recherche agent d'élevage pour janvier 2023 – CDI
Pont-Scorff – OFR034464-56 – GAEC (120 VL, 136 Ha, transfo yaourts, beurre) recherche agent transfo – CDI
Ste-Hélène – OFR3217856 – GAEC (2 robots traite et robot alimentation) recherche technicien(ne) élevage - CDI
Guer – OFR034603-56 – EARL (130 VL, 2 sites avec robots de traite, 110 Ha) recherche agent laitier – CDI tps plein
Pontivy, Malestroit, Languidic, Muzillac, Le Fauoët – Service de remplacement recherche 7 vachers de remplacement - Chèques-déjeuner, indemnités km – CDI tps plein
Guer, Questembert, Taupont, Silfiac, Inzinzach-Lochrist, St Nicolas du Tertre, St Jacut Les Pins, Plescop, Languidic, Néant sur Yvel, Ménéac, Plumelec, Groupement d'employeurs départemental recherche 12 vachers – CDI tps plein

Caprin

- Brec'h** – OFR031067-56 – Service de remplacement recherche agent caprin – CDD tps plein 6 mois

Porc

- Pontivy, Bignan, St Guyomard**, 3 Maternités collectives recherchent techniciens(nes) d'élevage - CDI tps plein
Pleucadeuc – OFR031084-56 – SARL (Porcs, bovin, 120 Ha) recherche technicien(ne) d'élevage – CDI tps plein
Marzan – OFR032268-56 – Société (450 Truies sélection, multiplication) recherche agent d'élevage – CDI tps plein
Le Roc St André – OFR033199-56 – SCEA (550 Truies) recherche technicien(ne) élevage – CDD 6 mois
Guer – OFR033118-56 – EARL (VL et 200 Truies) recherche responsable élevage porc – CDI tps plein
Lizio – OFR034691-56 – 230 Truies NE recherche technicien(ne) d'élevage Naissance et appui PS – CDI tps plein
Evellys – OPO137880-56 – SCEA (300 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200 ha) recherche 2 agents d'élevage - CDI tps plein
La croix Helléan – OFR03042-56 – SCEA (300 Truies NE) recherche technicie(ne) d'élevage - CDI tps plein
Moustoir-Remungol/Noyal-Muzillac/Pluméliau/Moustoir-Ac/Kerfourn/Gourin/Carentoir/Langonnet/Ploërmel/Locqueilas Exploitations porcines recherchent 7 postes techniciens(ne) d'élevage – CDI tps plein
Le Fauoët/Josselin – Service de remplacement recherche 2 technicien(ne)s d'élevage -Chèques-déjeuner, indemnités km – CDI tps plein
Saint Marcel/Vannes – Groupement d'employeurs départemental recherche 2 technicien(ne)s élevage porcine – CDI tps plein

Grandes Cultures

- Evellys** – OCM141838-56 – SCEA (300 Truies, 200 ha) recherche chef de cultures, CDI tps plein
Guer/Le Fauoët/Pontivy/Inzinzac-Lochrist / 4 ETA recherchent chauffeurs – CDI tps plein
Malguenac/Guer 2 ETA recherchent mécaniciens agricoles – CDI tps plein
Guer – OCM146538-56 – CUMA recherche chauffeur agricole – CDD tps plein 8 mois
Baud – OFR031440-56 – GAEC bovin lait recherche chauffeur agricole, appui élevage – CDI tps plein

Horticulture - Paysage

- Plumelec** – OFR034153-56 – Paysagiste recherche responsable de chantier maçonnerie – Salaire attractif – Permis B et EB - CDI tps plein
Gestel – OFR034251-56 – SARL recherche jardinier paysagiste qualifié pour intégrer équipe de 5 personnes, création et entretien de parcs, jardins (collectivités et particuliers) – CDI tps plein
Auray – OPA134549-56 – Société recherche deux ouvrier paysagistes (création et maçonnerie)- CDI tps plein
Theix-Noyal – OPA144041-56 – Paysagiste recrute maçon du paysage – CDI tps plein
Plougoumelen – OHO143934-56 – EARL (5 ha horticulture et pépinière) recherche technicien de maintenance, conduite tracteur et chariots, entretien des serres – CDI tps plein

Maraîchage

- Plouhinec** – OFR034276-56 – GAEC (Légumes plein champ) recherche agent de récolte d'hiver – CDD 4 mois
Plouhinec – OFR032602-56 – EARL (1.2 Ha serres légumes) recherche maraîcher – CDD 4.5 mois

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naisseur-Engraisseeur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

Social

Rentrée 2022 : la MSA accompagne les jeunes et les familles

Clap de fin pour les vacances d'été, le mois de septembre arrive sous le signe de la rentrée scolaire. Pour les familles, cette période s'accompagne bien souvent de son lot de dépenses : fournitures, frais de cantine, installation d'un étudiant ou bien encore inscriptions aux clubs de sports et autres activités parascolaires. A chaque événement de vie, la MSA vous accompagne et vous propose des aides pour faire face à ces dépenses. Zoom sur 3 exemples qui soulignent notre volonté d'encourager l'autonomie des jeunes et d'améliorer les conditions de vie des familles.

L'allocation de rentrée scolaire ou ARS

Distribuée cette année le 16 août, cette allocation est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Elle permet de les aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant et est soumis à conditions de ressources. Cette aide tient compte de la revalorisation qui fait suite aux annonces gouvernementales sur le pouvoir d'achat.

L'aide à la poursuite d'études

L'objectif de cette prestation est d'apporter une aide complémentaire aux ressortissants MSA qui assument la charge d'un étudiant et ainsi faciliter la poursuite des études. Elle peut être versée, sous conditions, au jeune de 16 à moins de 25 ans, ne bénéficiant pas de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et suivant des études supérieures, professionnelles ou en alternance. Le jeune (ou ses parents) doit être assuré à la MSA en assurance maladie et ne pas percevoir de prestations familiales d'un autre régime. Des conditions de ressources sont également considérées. L'aide est accordée pour l'année scolaire en cours et renouvelable pendant la durée des études dans la limite des conditions d'âge.

L'aide aux activités sportives et culturelles

Pratiquer une activité culturelle ou sportive régulière favorise l'épanouissement des enfants. Pour faciliter l'accès à ces activités, la MSA verse, sous certaines conditions, une aide aux loisirs qui permet de payer tout ou partie des frais d'inscription, pour un trimestre minimum, à des activités culturelles, artistiques ou sportives proposées par des structures collectives agréées par les autorités compétentes. Sont éligibles également à cette aide les abonnements à une revue spécifique enfance-jeunesse et les cours de langue extrascolaires. Les bénéficiaires sont les familles allocataires de la MSA Portes de Bretagne, en juin de l'année de la demande, ou à défaut, des prestations de l'assurance maladie. Elles ne doivent pas percevoir de prestation d'un autre organisme de protection sociale.

La MSA Portes de Bretagne vous souhaite une bonne rentrée ! Pour plus d'informations sur les prestations et réaliser vos démarches en ligne, rendez-vous sur [portesdebretagne.msa.fr](#) ou appelez le 02 99 01 80 80.

